

<https://enseignants.se-unsa.org/Hors-classe-des-PE-le-taux-de-promotion-passe-a-18>



Hors-classe des PE : le taux de promotion passe à 18 %

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 7 juin 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

L'arrêté fixant le taux de promotion à la hors-classe dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale du premier et du second degré a été publié au Journal Officiel du 27 mai.

Le taux de promotion des professeurs des écoles reste aligné sur celui des corps du second degré, mais il passe à 18 % pour les années 2021 et 2022 (contre 17 % depuis janvier 2020). Cette année, quelques 17 000 collègues seront concernés par ce changement de grade. Pour rappel, ils étaient moins de 5 000 en 2012.

Signataire du protocole PPCR*, l'Unsa avait obtenu une garantie de montée en charge pour les professeurs des écoles afin que leur taux de promotion soit égal à celui des personnels du second degré.

De plus, la création du 7e échelon de la hors-classe, dernière mesure de la revalorisation prévue par l'accord du protocole PPCR, est entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

L'avis du SE-Unsa

C'est une bonne nouvelle qui n'empêche pas le SE-Unsa de continuer à demander une augmentation du taux d'accès à la hors-classe pour tous les corps, ainsi que la possibilité d'obtenir une révision d'appréciation pour les collègues qui n'ont pas eu de troisième rendez-vous de carrière.

** Parcours professionnels, carrières et rémunérations*